



Eovi mutuelles présence s'implique en faveur des commerces de proximité

Le 1^{er} février, Eovi mutuelles présence et l'Association de Développement du Commerce

de Lyon 7^e (ADC7) ont signé une convention de partenariat touchant aux questions de l'assurance maladie, de la santé

et de la prévoyance. Rentrant dans le cadre d'un partenariat public/privé, cette convention permet, d'une part, de mettre « en relation des acteurs du monde du commerce et de la santé », et d'autre part, d'atteindre l'objectif ici visé : « informer et sensibiliser les acteurs du commerce aux questions liées à l'assurance maladie, à la santé, à la prévoyance, à la retraite et à l'épargne ». Eovi mutuelles présence, l'une des plus importantes entreprises mutualistes interprofessionnelles de la région Rhône-Alpes Auvergne, trouve ainsi l'occasion d'affirmer son implication en faveur du commerce de proximité et de contribuer au développement économique et social du 7^e arrondissement de Lyon. En outre, dans le but de répondre aux besoins des commerçants, des artisans et de leurs salariés, la création d'un contrat spécifique a été envisagée.